

**Objet : Constitution de la Commission d'Appel d'Offres**

L'article 22 du Nouveau Code des Marchés Publics prévoit que la Commission d'Appel d'Offres est composée, lorsqu'il s'agit d'un syndicat mixte, du Président de ce Syndicat ou son représentant, et d'un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la commission de la collectivité au nombre d'habitants le plus élevé, élus par l'assemblée délibérante du syndicat.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

Sont convoqués et peuvent participer aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- le comptable public
- un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes ;
- des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leurs compétences dans la matière qui fait l'objet de l'appel d'offres.

La Commission d'Appel d'Offres comprend donc outre le Président, cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Par conséquent, suite à la création du Syndicat mixte, par arrêté préfectoral en date du 29 juin 2005, et conformément à l'article 22 du Nouveau Code des Marchés Publics, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres, sachant que le Président de droit est le Président du Syndicat mixte qui pourra être représenté par l'un des Vice-Présidents délégués.

L'opération de vote se fait à bulletins secrets.

Sont élus :

- Francis BOUTES, Président
- Aline EDO - Suppléant : Gérard SENEGAS
- Claude GUZOVITCH - Suppléant : Jean-Noël BADENAS
- Guy ROUDIER – Suppléant : Gérard BARO
- Denis CALMETTE - Suppléant : Josian CABROL
- Martine OLMOS - Suppléant : Rémi PAILLES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Fait à Béziers, le 06 04 06.

Le Président.  
Francis BOUTES

Reçu en Sous-Préfecture De Béziers Le 24 avril 2006
---